Ville de Pionsat ■ Bulletin Municipal

■ décembre 2012

PIONSAT

www.pionsat.fr

découvrir

s'informer

comprendre

communiquer

autrement

participer

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année 2012, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse ce second bulletin municipal du mandat actuel qui reprend les faits saillants des années 2011 et 2012 avec la même volonté de mettre en perspective les évènements.

À la date d'édition de ce document, la commune de Pionsat amorce la fin de certains chantiers comme la construction de la crèche et du centre de loisirs et la rénovation du château. Les travaux d'extension de la maison de retraite entrent dans les dernières phases. Le pôle d'activité et de soin adapté (PASA) est en place et devrait recevoir prochainement son agrément définitif par l'Agence Régionale de Santé. Les efforts de rénovation de l'établissement depuis une dizaine d'années se traduiront à nouveau par des créations d'emplois et des dotations en moyens supplémentaires dans la convention tripartite en cours de signature avec ses tutelles.

Les prochains mois verront le commencement de nouveaux travaux qui auront un fort impact sur l'avenir de la commune et de son territoire proche : la Fédération des APAJH a décidé de reconstruire le Centre de Rééducation Fonctionnelle ; le groupe Intermarché va agrandir son magasin et la municipalité vient de lancer l'aménagement du quartier République, Rue du Collège, pour accueillir la Maison Pluridisciplinaire de Santé, une salle des fêtes et un jardin d'agrément.

Avec les réalisations antérieures, ces projets contribueront à la mutation tempérée de la commune dans le respect de notre mode de vie à la campagne tout en se dotant des attributs de la modernité. La croissance de la population prouve que nous sommes sur la bonne voie. (L'INSEE nous reconnait une évolution de 1040 habitants en 2001 à 1 115 aujourd'hui). Qui dit nouvelles populations, dit aussi nouveaux comportements et donc nouveaux services publics. Le lancement en janvier 2013 du premier site internet de la Commune est une réponse. Ce site a pour ambition de faciliter la vie des habitants dans leur recherche de renseignements et de documents administratifs, mais aussi de permettre une meilleure information sur la vie communale, partout et à tout moment. Son adresse sera : www.pionsat.fr.

Certes le contexte économique et social a changé et n'est plus porteur comme par le passé. Nous devons en tenir compte dans les décisions qui engagent notre communauté. Mais la frilosité, voire la résignation, ne doivent pas l'emporter et faire oublier que demain se construit aujourd'hui et qu'il existe encore quelques possibilités pour tirer son épingle du jeu tout en ayant le souci constant de maintenir les équilibres budgétaires de la commune sans solliciter le porte-monnaie des

Sommaire

Reconstruction en 2013 du Centre de Médecine Physique et de Rééducation (CMPR)	p. 4
Maison de retraite : la deuxième tranche des travaux est bien avancée	p. 5
Le premier Pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) du Puy-de-dôme est créé à Pionsat	p. 5
Centre Éducatif Fermé «l'Arverne»	p. 5
Construction d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé	p. 6
Création du nouveau « quartier République »	p. 6 & 7
Des travaux pour lutter contre les inondations à Lavarat	p. 8
Limitation à 30 km/h de certaines rues du bourg	p. 8
Budget 2012 : La commune poursuit ses investissements sans hausse de la fiscalité	p. 9
Agrandissement du supermarché	p. 10
Une plaquette et un panneau pour faire connaître les artisans et les commerçants de Pionsat	p. 10
Rénovation d'un court de tennis	p. 10
Collège de Pionsat	p. 10
École primaire : « Une question d'aménagement du territoire se pose désormais »	p. 11
Inauguration du Centre de Loisirs et de la Micro-crèche	p. 11
Protection des sources : les derniers travaux sont en cours	p. 12
Mise en œuvre du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)	p. 12
Château de Pionsat : poursuite des travaux…	p. 13
La construction d'une nouvelle salle des fêtes à l'étude	p. 13

pionsatois. L'absence d'augmentation de la fiscalité depuis une dizaine d'années, la maitrise des dépenses de fonctionnement et surtout notre pugnacité pour rassembler le maximum de subventions sur nos projets. 82% de subvention pour le château, 70% de subvention sur la voirie du Quartier République, dont une subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur, etc., sont des exemples de notre rigueur et de notre sens de la valeur des deniers publics. Nos excellents rapports avec nos partenaires de proximité que sont notamment la fédération des APAJH, le groupe Intermarché et la Communauté de communes permettent l'émergence de nouvelles activités qui, jointes aux nôtres, font masse et attirent autant l'attention qu'elles suscitent l'envie des habitants des cantons voisins et au-delà dans le département.

Ces quelques lignes sont aussi l'occasion d'attirer la lumière sur les élus de la majorité municipale que je remercie pour leur implication constante dans les réunions et leur soutien franc aux différents projets à travers le vote des moyens qui autorisent les investissements d'avenir tout en composant avec l'attitude ambigüe de l'opposition qui participe aux discussions, semble approuver les choix mais a refusé tous les budgets communaux du mandat qui permet de les concrétiser.

Tout en vous souhaitant une excellente lecture de ce bulletin, je profite de celui-ci pour vous adresser en cette fin d'année mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour vous et vos proches en 2013.

Depuis une dizaine d'années, la commune réorganise les bases de son développement pour créer un contexte favorable à la réussite des projets personnels des habitants et encourageant pour les activités créatrices d'emplois. Que 2013 marque le début d'une réelle prise de conscience du chemin déjà parcouru par rapport aux communes environnantes et de la nécessaire implication de chacun pour en faire durablement une commune gagnante dans la nouvelle ère qui s'ouvre à elle.

Jérôme Gaumet
Maire de Pionsat

Bulletin Municipal édité par la Ville de Pionsat

- Directeur de Publication
  Jérôme Gaumet
- Conception & Mise en Page
  Agence iCombrailles - Pionsat - 04 73 52 33 42
- Crédit Photos
  Mairie de Pionsat
- Impression
  Agence iCombrailles - Pionsat - 04 73 52 33 42
- Tirage
  750 exemplaires

Mise en conformité des ateliers municipaux	p. 13
Rénovation de la chaussée des routes départementales traversant le bourg	p. 14
Entretien des routes communales	p. 14
Concours communal de fleurissement	p. 14
Embellissement du bourg	p. 15
Zone d'activité économique (ZAE)	p. 15
Intercommunalité : statu quo et absence de perspectives	p. 16
Le préfet et le député en visite à Pionsat	p. 16
Création d'un site internet communal : www.pionsat.fr	p. 17
Du changement à la tête des services municipaux	p. 17
Édition 2012 du concours agricole	p. 17
Favoriser le volontariat des Pompiers de Pionsat et la rénovation de la caserne	p. 18
Lotissement route de Saint-Fargeol	p. 18
Numérotation des maisons du bourg	p. 18
Recensement de la population	p. 28
Cérémonie du 11 Novembre 2012 : Les anciens combattants d'Algérie à l'honneur	p. 19
Parole à l'opposition	p. 19

RECONSTRUCTION EN 2013 DU CENTRE DE MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉÉDUCATION (CMPR)

Le Centre de Médecine Physique et de Rééducation (CMPR) s'est ouvert en juillet 1978. Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) est plus récent (1998). Aujourd'hui les établissements de l'APAJH sur Pionsat couvrent des domaines différents, mais complémentaires. Le plus ancien, le CMPR, est une structure sanitaire de type SSR (Soins de Suite et de Réadaptation). Il prend en charge des personnes adultes qui sortent d'une hospitalisation et qui nécessitent des soins de rééducation après la perte de certaines de leurs facultés. Pour les accueillir, des équipes de spécialistes sont nécessaires. 111 personnes (pour 99 équivalents temps plein) sont employées pour répondre aux besoins de rééducation des personnes accueillies.

En 2010, suite aux obligations de l'organisation du système de santé, le centre a dû se positionner sur une spécialisation principale pour se situer dans les filières de soins en cours de constitution dans les différentes régions. La spécialisation choisie par le centre et agréée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) est intitulée : prise en charge des affections du système nerveux. Elle est complétée, hors spécialisation, par la prise en charge des affections du système locomoteur, les affections des polypathologies des personnes âgées ainsi que les affections liées aux accidents vasculaires cérébraux. Le dispositif comprendra également une prise en charge spécifique des états végétatifs chroniques ou pauci relationnels. L'établissement a donc la confirmation qu'il disposera pour les prochaines années de 81 lits, dont 6 pour une unité d'états végétatifs chroniques (EVC), et trois places en hôpital de jour.

Compte tenu de cette orientation, de l'ancienneté du bâtiment et des trop fortes contraintes techniques pour concevoir la rénovation des locaux existants, l'APAJH a décidé de reconstruire un bâtiment neuf en remplacement de celui qui existe actuellement. Mieux adaptée aux conditions actuelles et futures, la nouvelle construction sera érigée sur l'emprise actuelle du terrain des 2 établissements. Le coût estimé de cette opération sera de l'ordre de 12 millions d'euros. Le permis de construire a été obtenu en juin 2012 et le début des travaux est prévu début 2013 pour une durée de 2 ans.

Afin d'obtenir un bâtiment fonctionnel avec une qualité d'espace, de vues lointaines et d'orientation, le Maître d'ouvrage a adopté un parti architectural en croix, compact et rationnel.

Le rez-de-chaussée bas sera organisé en deux ensembles, le premier, parallèle à la croix, abritera le hall d'entrée qui dessert sur un même niveau l'administration, début du parcours médical du patient, les cabinets médicaux et un vaste espace d'attente et de distribution qui permettra d'accéder au plateau technique véritable cœur de l'ensemble des locaux de soins.

Le rez-de-chaussée haut, directement accessible par la voie sud du Foyer d'Accueil Médicalisé, abritera les locaux techniques, cuisine, salle de restaurant, locaux personnels, locaux techniques, salle d'activités mutualisées. Située entre l'hébergement et les locaux de soins, offrant de grandes surfaces de terrasse, la salle de restaurant se caractérisera par un espace fortement identifiable et très privilégié en termes d'exposition et de vues.

Les 2 niveaux supérieurs abriteront les hébergements comprenant : 72 chambres à 1 lit, 2 chambres à 2 lits, 3 chambres de jour, 6 chambres pour le service EVC. Chacun de ces niveaux bénéficiera d'une vaste terrasse accessible à partir des salons et ouverte sur les vues les plus intéressantes du site (à 180°).

Retenons enfin que tous les niveaux seront largement éclairés naturellement par les façades et par un patio apportant lumière naturelle et fraîcheur au cœur du projet. Le niveau de rez-de-chaussée bas sera directement accessible de l'extérieur sur toutes ses façades. Il permettra aux résidents de pouvoir accéder aux parcours de soins et aux promenades qui seront créés sur le terrain résiduel à partir des locaux de rééducation. Les points de vue sur le bourg de Pionsat et sur la campagne, la lumière naturelle présente dans toutes les circulations, la variété des espaces et la frontière respectée entre l'intime et le public seront autant d'atouts pour la qualité de vie dans l'établissement. ■

Projet du futur Centre de Rééducation

MAISON DE RETRAITE :
la deuxième tranche des travaux est bien avancée

En juin 2010, la maison de retraite célébrait la fin de la première tranche de ses travaux de rénovation d'un montant de 7 512 794 € TTC. En septembre 2011, a débuté la seconde tranche qui consiste à construire deux extensions pour créer 38 chambres individuelles et à réhabiliter le bâtiment ancien, dont 22 chambres pour un coût de 4 046 063 € TTC. Le chantier durera 24 mois. Le Conseil général du Puy-de-Dôme et surtout l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie soutiennent ce projet de grande envergure qui aura permis en un peu plus d'une décennie de moderniser et de relancer un établissement montré du doigt par les autorités sanitaires elles-mêmes, à la fin des années 90. Cette confiance retrouvée en l'avenir se traduira, au travers de la convention tripartite, par la création de 7 emplois environ. ■

EHPAD «La Louisiane» - façade Ouest

LE PREMIER PÔLE D'ACTIVITÉ ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA) DU PUY-DE-DÔME EST CRÉÉ À PIONSAT

Le 28 décembre 2011, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a décidé de labeliser un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) à la maison de retraite de Pionsat. La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi majeur de santé publique pour notre société et notre département est particulièrement concerné par cette évolution. Le « plan Alzheimer et maladies apparentées 2008 -2012 » prévoit de créer, pour les résidents en établissement, souffrant de troubles du comportement, des unités spécifiques dont les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA). Les PASA proposent, pendant la journée, aux résidents ayant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement rassurant et adapté à la déambulation. Ce type d'unité bénéficie de professionnels et de locaux dédiés. Le Conseil d'Administration de la maison de retraite a souhaité profiter des travaux de rénovation pour que soient aménagés des locaux pour accueillir ce nouveau service. Le dossier administratif et médico-social, monté par la directrice, Mme Michèle Laurier, a été accueilli très favorablement par l'ARS qui a ainsi labelisé la première structure de ce type dans le Puy-de-Dôme. ■

CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ, «L'ARVERNE»

Après les tâtonnements difficiles des débuts, dus notamment à la création récente du dispositif CEF, à la difficulté d'une implantation en milieu rural et à la constitution d'une équipe à partir d'éléments qui ne se connaissaient pas, le CEF « l'Arverne » de Pionsat a trouvé depuis le début de l'année 2012 son rythme et sa voie. Les activités proposées aux résidents se diversifient à l'intérieur de la structure sous forme d'ateliers et à l'extérieur sous l'œil vigilant des éducateurs et de la Justice : balisage de chemins de randonnée pour les Communautés de Communes de Pionsat et de Marcillat en Combraille, convention avec ERDF pour le nettoyage des transformateurs électriques, stages en entreprises, travaux de rénovation pour la commune de Pionsat, etc. A ce jour, une soixantaine de jeunes ont été admis dans la structure et en 2012, le CEF de Pionsat a permis à 7 jeunes (sur les 7 qui se présentaient) d'obtenir brillamment leur certificat de formation générale (CFG) délivré par l'Education nationale. ■

CONSTRUCTION D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE

Les travaux de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé de Santé sont en cours depuis le mois d'octobre 2012. Le projet, sous maitrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, concerne la construction d'un bâtiment pour accueillir les professionnels de santé de la commune. Trois médecins, un dentiste, un kinésithérapeute et des infirmiers se sont engagés dans cette opération. La commune de Pionsat soutient ce projet en cédant gratuitement à la Communauté de communes une parcelle bien exposée du quartier République et en aménageant les voies d'accès et les divers réseaux.

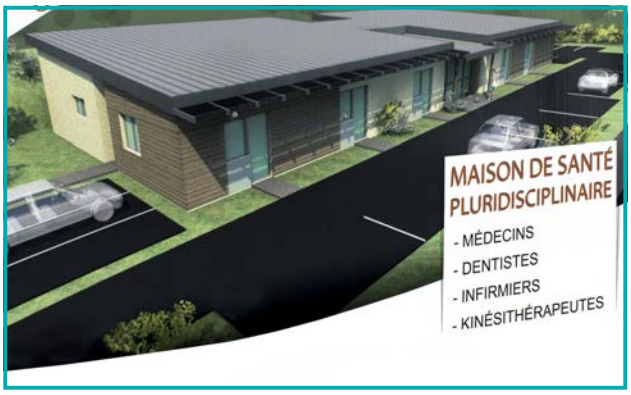

CRÉATION DU NOUVEAU « quartier République »

Plan d'aménagement du quartier République

Au cours de l'année 2010, la commune de Pionsat a saisi l'occasion d'acheter une propriété de 14 000 m², derrière l'actuel bâtiment de La poste avec la volonté d'y réaliser une extension du bourg et la création d'un nouveau quartier dénommé pour les besoins de l'aménagement «le quartier République».

Rappelons que la propriété de 14 000 m² est située en plein coeur de bourg et est mitoyenne avec la place de la Poste et le square Blaise Pascal. Elle est située à proximité de la Poste, séparée d'un côté par une rue, du Collège, de la Maison de retraite et du Centre de Secours des pompiers. De l'autre côté, un champ la sépare du supermarché qui vient d'en lancer l'acquisition pour agrandir son magasin et son parking.

Ainsi, ce futur quartier fera le lien urbain de plusieurs projets. Ce sera à la fois un pôle de convivialité avec un projet de construction d'une nouvelle Salle des fêtes, d'une place publique équipée pour accueillir des activités festives et d'un jardin public dans le prolongement de la place de la Poste. Ce sera un pôle de Santé avec l'implantation de la Maison Pluridisciplinaire de Santé à quelques pas de la Maison de retraite et ce sera enfin un pôle de commerce et de services avec le site du supermarché et des parcelles destinées à recevoir à moyen terme des activités de services économiques.

Au cours de l'année 2011, le Conseil municipal a pris une délibération pour donner le haut de la parcelle à la Communauté de communes afin qu'elle puisse construire la Maison Pluridisciplinaire de Santé destinée à accueillir les praticiens libéraux de la commune.

La conseil municipal a confié la maitrise d'œuvre d'aménagement du site et de construction de la salle des fêtes au cabinet d'architecte IN6TU et s'est réuni à plusieurs reprises pour préciser le projet.

L'aménagement des lieux a commencé en avril 2012 par des travaux préparatoires consistant à démolir la maison Ducros-Maymat rue du Collège. Bien qu'intéressante sous certains aspects extérieurs, Le Conseil municipal a pris la décision de démolir l'édifice à la quasi unanimité après avoir consulté différents spécialistes en architecture et en urbanisme. Il s'avérait que cette propriété ne faisait l'objet

Travaux VRD - 1ère tranche

d'aucun classement et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne (DRAC) ne lui reconnaissait aucun intérêt architectural particulier. Le fait était que le bâtiment paraissait difficilement intégrable dans le projet d'aménagement dont le Conseil municipal a adopté l'Avant Projet Détaillé à la fin mars 2012. Son positionnement en façade de rue ne permettait pas une valorisation optimale du terrain, quant à l'agencement intérieur avec ses différents niveaux, il était incompatible avec les nouvelles normes des bâtiments accueillants du public pour une éventuelle reconversion.

Au cours des mois qui ont suivi, la commune a poursuivi le montage de son dossier et a lancé la consultation des entreprises pour la création des Voies et Réseaux Divers (VRD) au début de l'été 2012. Une seconde tranche de travaux vient d'être attribuée, après appel d'offres, à l'entreprise MONTEIL pour un montant de 59 878,25 € HT soit 71 614,39 € TTC. Cette deuxième phase de travaux permettra d'une part de créer un deuxième accès au parking de la maison pluridisciplinaire qui améliorera la circulation interne et le stationnement autour de l'établissement et d'autre part de rejoindre la route intérieure, en projet, de l'Intermarché. Ainsi le montant total des travaux de VRD est de 274 831,75 € HT. La commune de Pionsat a obtenu un montant total de subventions de 227 000,00 € réparti comme suit : Conseil général (80 000,00 €), de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) (90 000,00 €) et une subvention exceptionnelle de 57 000 € du Ministère de l'Intérieur. Les travaux ont commencé début octobre 2012.

Travaux VRD

Travaux VRD - création de la voie d'accès

DES TRAVAUX POUR LUTTER CONTRE LES INONDATIONS À LAVARAT

En octobre 2011, ont été réceptionnés officiellement les travaux sur le réseau d'eau pluviale de Lavarat. Ils consistaient a créer une canalisation de grande capacité sous la route départementale pour recueillir les eaux des canalisations provenant de la RD nº 988 (Saint-Hilaire), de la RD 13 (Saint-Maigner), du chemin du Puy et du trop-plein de l'étang de Durat et d'organiser leur rejet en aval du pont de Lavarat dans le sens d'écoulement de la rivière. Ces travaux ont aussi permis la création d'une déviation des eaux de pluie provenant du fossé du village du Puy dans le pré voisin pour rejoindre le trop-plein de l'étang et l'amélioration du stationnement à proximité des nouvelles constructions sur la route du Puy. Le coût global des travaux s'élève à 86 074,40 € TTC. Ces travaux s'insèrent dans la politique du Conseil municipal de lutte contre les inondations et permettent de corriger en partie ce que les différentes études considèrent comme un point noir. Par ailleurs, le Conseil municipal souhaite aller plus loin et recherche une solution à l'amoncellement de sable et de gravats dans la rivière qui favorise le développement de la végétation et contraint l'écoulement de l'eau. Mais la solution n'est pas simple à trouver. La commune n'a plus l'autorisation de procédé au curage de la rivière et selon la police de l'eau et l'ONEMA, le radier du pont de la route départementale serait la cause des problèmes et devrait être modifié. Au cours des derniers mois, le maire a tout de même déposé une demande de curage du Boron et a saisi le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme pour qu'une étude soit lancée à propos du radier.

Canalisations - évacuation des eaux pluviales

LIMITATION À 30 KM/H DE CERTAINES RUES DU BOURG

De tout temps, la circulation dans le bourg de Pionsat a été difficile et a posé des questions de sécurité pour les piétons et en particulier pour les enfants et les personnes âgées. La faible largeur des rues ne permet pas de trouver de solutions d'aménagement et toute création de déviation parait aujourd'hui inenvisageable, surtout en période de tension budgétaire au niveau de l'État comme des Collectivités locales. Pourtant, le trafic continue de se densifier, les voitures, camions et machines agricoles qui doivent traverser le bourg sont de plus en plus imposants et les besoins de stationnement des nouveaux riverains contribuent à rétrécir encore les voies de passage. C'est dans ce contexte que la commune de Pionsat met en place actuellement des dispositifs pour limiter dans le bourg la vitesse de circulation. L'opération se réalisera en deux temps pour solliciter le maximum de subventions. En 2013, la rue du général de Gaulle sera limitée à 30 km/h du carrefour du stade, jusqu'au croisement avec la route de Saint-Fargeol et un radar pédagogique sera installé route Lafayette. En 2014, c'est la partie de la Grand'rue, entre la place au fil et Lavarat, qui sera limitée à 30 km/h et un radar pédagogique sera installé rue Michel de l'Hospital (route du centre de rééducation). Le coût prévisionnel de ces aménagements s'élève à 33 308 € HT et la commune devrait percevoir une subvention de 15 000 € du Conseil général du Puy-de-Dôme au titre du produit des amendes de police.

BUDGET 2012 : La commune poursuit ses investissements sans hausse de la fiscalité

Le Conseil municipal de Pionsat s'est réuni le 31 mars 2012 pour voter les différents comptes administratifs 2011 et des budgets primitifs 2012 de la commune.

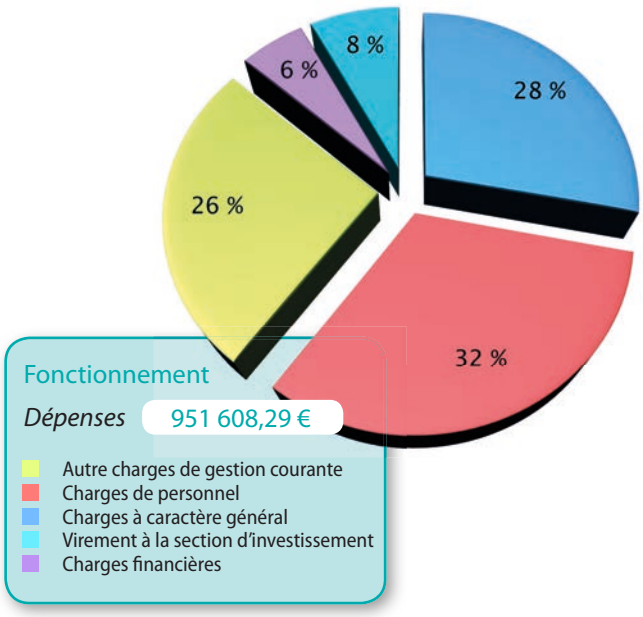

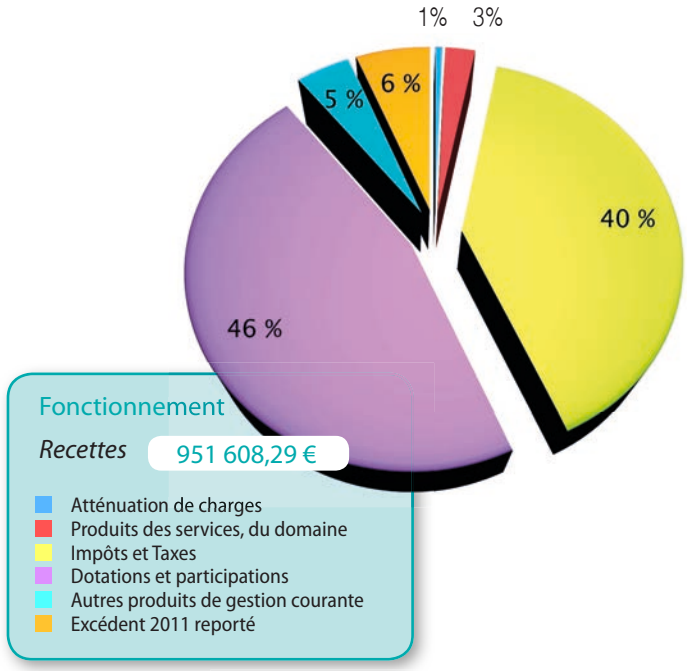

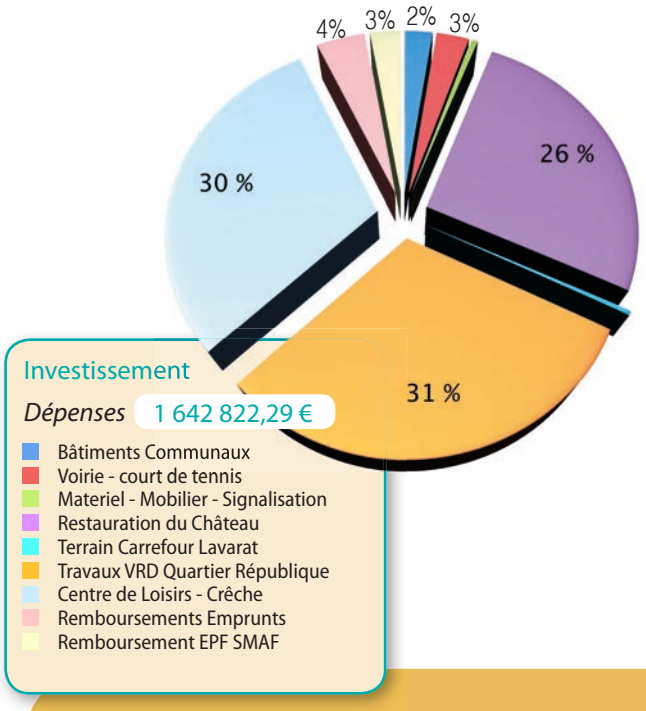

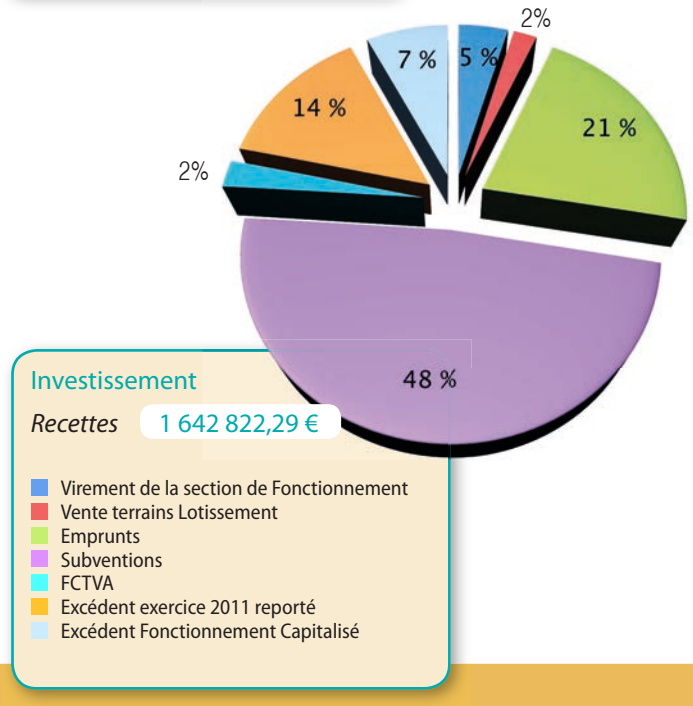

Budgets annexes

BUDGET ASSAINISSEMENT
Exploitation équilibré à **27 899,12 €**
Investissement équilibré à **140 627,81 €**

BUDGET EAU
Exploitation équilibré à **95 430,39 €**
Investissement équilibré à **153 224,77 €**

BUDGET CAFÉ DE LA HALLE
Fonctionnement équilibré à **12 117,82 €**
Investissement équilibré à **18 309,84 €**

BUDGET CCAS
Fonctionnement équilibré à **4 600,00 €**
Investissement équilibré à **153 224,77 €**

AGRANDISSEMENT DU SUPERMARCHÉ

Le groupe Intermarché vient d'obtenir son permis de construire pour agrandir son magasin et réaménager ses abords. L'investissement de 550 000 euros environ, intégralement supporté par le groupe Intermarché, permettra à l'établissement de porter sa surface de vente à 999 m2 (650 m2 aujourd'hui) et concernera l'aménagement du terrain adjacent pour accroître les possibilités de stationnement. Une route intérieure assurera la jonction avec le Quartier République en cours d'aménagement. La connexion entre les deux projets permettra à la commune d'emprunter les places de stationnement en cas de manifestation sans avoir à construire de parking supplémentaire. Les travaux commenceront en janvier prochain et devraient se terminer fin avril 2013.

UNE PLAQUETTE ET UN PANNEAU POUR FAIRE CONNAÎTRE

les artisans et les commerçants de Pionsat

Panneau d'informations

Suite au succès rencontré par la première édition en 2011 du dépliant présentant les commerçants et artisans du bourg, la municipalité a souhaité renouveler l'opération en réactualisant la nouvelle édition et en organisant une première distribution en juillet 2012. Comme a tenu à le rappeler le maire, l'objectif de ce document est de mieux faire connaître la palette des activités économiques de la commune et de contribuer à leur développement. «Il témoigne de la volonté de la municipalité de faire du développement économique local un axe central de son projet de développement pour la commune». Des exemplaires sont disponibles gratuitement chez les commerçants et en mairie.

Selon le même esprit, quelques mois auparavant, la municipalité avait installé à l'entrée du supermarché un panneau d'information avec plan de localisation des commerçants du bourg.

JEUNESSE & SPORT

RÉNOVATION D'UN COURT DE TENNIS

Court de tennis rénové

Un des deux courts de tennis de plein-air de la commune de Pionsat a bénéficié d'une rénovation en juillet 2012. Ces travaux étaient devenus indispensables compte tenu du vieillissement de l'équipement dont le mauvais état du revêtement ne permettait plus d'organiser de rencontres dans de bonnes conditions. Le montant des travaux s'est élevé à 25 896,99 € TTC. Seule la Ligue d'Auvergne de Tennis a accordé une subvention de 1 500 € pour la réfection du court. Cette réalisation a permis à la Raquette Pionsatoise, forte de ses 80 licenciés, d'organiser son tournoi annuel début août 2012.

Collège de Pionsat

Préfabriqués actuels

Au cours d'une réunion à Pionsat en septembre 2010, le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme s'est engagé à lancer des travaux d'amélioration au collège de Pionsat. Il est notamment prévu en 2013, le changement de la porte d'entrée de l'intendance, le remplacement des anciens préfabriqués et la transformation de l'ancien appartement du Principal en une salle des professeurs, une infirmerie et une salle de réunion.

ECOLE PRIMAIRE : « Une question d'aménagement du territoire se pose désormais »

A partir du mois de juin de chaque année, la question des effectifs estimés des écoles primaires et maternelles à la rentrée de septembre suivant est dans les têtes de tous les élus et de tous les responsables d'établissement en milieu rural. Pionsat n'échappe pas à cette règle et si la rentrée de septembre 2012, avec 92 enfants inscrits, n'a pas posé de problème majeur, celle de 2011a été accompagnée d'un mouvement protestataire où se retrouvaient élus et parents d'élèves côte à côte contre la décision brutale et imprévisible de l'Inspection académique de supprimer un poste d'enseignant à l'école primaire de Pionsat. Malgré cette mobilisation et les entrevues du maire avec l'Inspection académique, la décision fût maintenue. Au-delà du maintien d'un poste d'enseignant, cette décision soulève selon le maire une question fondamentale d'aménagement du territoire dans une vision d'avenir : quelle école voulons-nous à l'avenir pour le monde rural et pour notre canton ? vers quelle organisation allons-nous ? Si on ne fait pas l'effort du maintien d'une école de qualité pour un chef-lieu de canton en milieu rural, où veut-on que l'on envoie étudier nos enfants ? Au cours d'une réunion organisée en novembre 2011 à Saint-Maurice à l'initiative du maire de Pionsat, entre tous les élus du canton, l'Inspecteur adjoint de l'académie et les représentants des parents d'élèves du canton, une discussion s'est engagée pour qu'une solution satisfaisante pour tous soit recherchée. L'Inspection académique a fait connaître ses prévisions d'effectif à moyen terme où l'école primaire de Pionsat connaîtrait une stabilité des effectifs alors qu'ils seraient en baisse à Saint-Maurice. Tous les protagonistes se sont déclarés prêts à travailler ensemble pour maintenir ce service public essentiel pour l'attractivité de notre territoire. Reste à poursuivre les échanges pour trouver la meilleure formule. Les réalités démographiques couplées aux nouvelles contraintes budgétaires risquent bien de brusquer le pas des uns et des autres… ■

INAUGURATION DU CENTRE DE LOISIRS ET DE LA CRÈCHE

Centre de Loisirs et Micro-crèche

Le 29 septembre 2012, les élus de la commune de Pionsat et du Conseil communautaire ont inauguré le nouveau bâtiment destiné à accueillir une micro-crèche de 9 places et le Centre de loisirs à proximité des écoles primaires et maternelles. Les travaux ont été effectués entre février et juillet 2012 par l'entreprise OBM CONSTRUCTION, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Pionsat, propriétaire des lieux et des bâtiments. La réception des travaux a eu lieu fin juillet 2012 et le personnel de la Communauté de communes a pu investir les nouveaux locaux en août afin de démarrer les activités dès la rentrée 2012. En effet, conformément à la répartition des compétences entre les collectivités locales, le domaine de la petite enfance et du péri-scolaire relève de la Communauté de communes qui assurera la gestion des deux structures. La répartition des responsabilités entre les deux collectivités a été définie dans une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux signée en octobre 2012. Le coût de cette opération s'élève à : 406.035,52 euros HT soit 485.618,49€ TTC. La commune de Pionsat participe au financement de l'opération (budget communal et part du Fonds d'Intervention Communal du Conseil général du Puy-de-Dôme de 50 000 €) avec le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Puy-de-Dôme (172 000 € et prêt de 46 000 € à taux 0%) et du fonds européen Leader (49 500 €). L'aménagement des abords sera parachevé dans les prochains mois. La commune et son canton possèdent désormais un nouveau service public qui est aussi un nouvel atout pour garder et attirer de jeunes couples désireux de s'établir sur notre territoire. ■

PROTECTION DES SOURCES : LES DERNIERS TRAVAUX SONT EN COURS.

Travux de clôture des captages

La réglementation sur la qualité de l'eau impose à la commune d'aménager un périmètre de protection autour des sources communales. Un arrêté préfectoral du 19 juillet 2005 a fixé les périmètres et a permis à la commune de s'en rendre propriétaire. Une négociation s'est alors engagée avec les propriétaires des parcelles concernées et la phase d'acquisition s'est achevée en janvier 2011. La démarche a été particulièrement longue, car le captage dit de « Massignolle 3 » est situé au cœur d'une forêt de douglas centenaires particulièrement remarquables dont la valeur patrimoniale est reconnue par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne (CRPF). La préservation de ces arbres a imposé de revoir le périmètre de la parcelle, d'établir un nouveau plan d'arpentage et enfin d'obtenir une modification de l'arrêté préfectoral. La commune doit désormais pour boucler ce dossier engager les travaux d'aménagement demandés par l'Agence Régionale de Santé qui consistent à nettoyer et à enclore les parcelles et à réaliser quelques travaux de maçonnerie et d'équipement sur les captages. L'entreprise AES a commencé les travaux de nettoyage en octobre 2012. Cette mise en protection qui aura couru sur une dizaine d'années devrait se clore à la fin de l'année 2013.

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose la mise en place dans chaque commune d'un SPANC. La commune de Pionsat a créé ce service en décembre 2005. Elle doit désormais le rendre opérationnel.

Selon la loi, tout immeuble doit être raccordé à un système d'assainissement qu'il soit collectif comme c'est le cas dans le bourg, ou individuel dans les villages.

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement «. (Art. 1er de l'arrêté du 6 mai 1996).

Le SPANC est donc un service public local dont la mise en œuvre incombe aux communes ou à leur groupement. Son domaine de compétence comprend, 2 volets :

- le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Dans ce cadre le service est chargé de réaliser un contrôle administratif et un contrôle technique des installations. Il vérifie la conception technique, l'implantation et le bon fonctionnement des ouvrages neufs et existants.
- le conseil aux usagers pour préciser un projet et pour l'entretien.

La commune de Pionsat n'a évidemment pas les services techniques spécialisés pour ce type d'activité et doit donc en délégué sa gestion. Comme celle de l''assainissement collectif fait déjà l'objet d'un affermage jusqu'en 2015, plutôt que de lancer une consultation pour choisir un prestataire pour 1 an et demi, le Conseil municipal a décidé de confier, par voie d'avenant au contrat d'affermage actuel, la gestion de son SPANC à la société Lyonnaise des Eaux et prévoit de l'inclure dans la prochaine consultation globale de délégation de service public pour l'eau et l'assainissement qui devra avoir lieu en 2015.

La mise en œuvre de ce nouveau service est donc effective depuis le 13 octobre 2012 et le coût pour les usagers est le suivant : 65,00 € HT au titre du contrôle des installations existantes ; 50,00 € HT au titre du contrôle de la conception des installations nouvelles, 110,00 € au titre du contrôle de l'implantation et de la bonne exécution des installations nouvelles et enfin 120,00 € HT au titre du contrôle des installations dans le cadre d'une cession de propriété (ex : vente…). Il est à noter que la commune de Pionsat participera à hauteur de 2 231,00 € pour la mise en place du SPANC.

Réunion publique du 24 novembre 2012

CHÂTEAU DE PIONSAT : poursuite des travaux...

Depuis le printemps 2009, les tranches de travaux de rénovation des toitures et parfois des façades du Château de Pionsat s'enchainent. Au cours des années 2011 et 2012 les tranches n°2, 3 et 4 qui concernaient principalement le pavillon sud ont été lancées et exécutées pour un coût global de 498.000,00€ HT, subventionné à hauteur de 88% par le Conseil général, la Région et l'État.

Au cours de l'année 2013 se mettront en place les tranches n°5 et 6 qui concerneront l'Aile Ouest et l'escalier à vis pour un montant de 200.000,00€ HT. Ces dernières tranches cloront cette page de la rénovation du château de Pionsat qui comptera comme la plus importante depuis qu'il est propriété publique. Pour rappel, avec la tranche n°1 de 356.407,00€ HT relative à l'Aile Nord réalisée en 2008/2009, le coût global de cette opération s'élèvera à 1 054 407,00 € HT subventionné à hauteur de 82,5% par le Conseil général, la Région et l'État. Pour que cet investissement soit valorisé à la hauteur de l'effort financier qu'il représente, la commune devra dans les prochaines années rouvrir le dossier des activités qu'il doit accueillir pour tenir une place de premier plan dans le développement économique, social et culturel des Combrailles. ■

LA CONSTRUCTION d'une nouvelle SALLE DES FÊTES à l'étude

Après plusieurs études de faisabilité pour la rénovation de la salle des fêtes *(Cf. bulletin municipal de février 2010)*, le Conseil municipal a tranché en 2010 en faveur de la construction d'une salle des fêtes neuve dans le futur quartier République. La maitrise d'ouvrage de l'opération a été confiée au cabinet IN6TU. Au cours de plusieurs réunions, le Conseil municipal a précisé ses choix techniques pour doter la commune d'une Salle des fêtes moderne, bien équipée et accessible de plain-pied afin d'accueillir des activités culturelles, des repas, des réunions et des manifestations privatives.
La future salle des fêtes se composera d'une salle de **205 m²** avec possibilité de mise en place d'une estrade de **31 m²** pour les manifestations, un espace accueil/billetterie/bar de **68 m²**, des sanitaires, un espace office de **22 m²** avec un local stockage de **20 m²**, une loge de **20 m²** et une mezzanine technique et un local de rangement.
La demande de permis de construire à été déposée le 18 octobre 2012 avec la volonté de lancer la construction du bâtiment fin 2013. La construction de la salle et son équipement sont estimés à 761 043,00 € HT.
Le bouclage du budget est en cours. ■

Salle des Fêtes - façade Est

Salle des Fêtes - façade Sud

Ateliers communaux - vestiaires

Mise en conformité des ateliers municipaux

Depuis novembre 2007, les ateliers municipaux sont installés rue Michel de l'Hospital. Dès travaux de construction de nouveaux vestiaires et de sanitaires ont été effectués par le personnel communal durant l'hiver 2011/2012 pour mettre les locaux en conformité avec la législation sur le travail. ■

RÉNOVATION DE LA CHAUSSÉE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES TRAVERSANT LE BOURG

Le tapis des routes départementales qui traversent le bourg de Pionsat a besoin d'une rénovation. Conscient du problème, le Conseil général du Puy-de-dôme a inscrit ces travaux à son tableau de réalisations pour les prochaines années. Déjà en 2011, la rue du Général de Gaulle a bénéficié d'une rénovation de la chaussée et à la fin de l'année 2012, ce fut le tour de la Grand'rue. Ces travaux se poursuivront rue de la République en fonction des moyens budgétaires du Département. La commune de Pionsat profite de ces travaux pour retirer les branchements au plomb des canalisations d'eau potable afin de se mettre en conformité avec la législation qui demande leur suppression.

Rénovation de la chaussée - Grand' Rue

ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES

La commune conduit régulièrement des programmes d'entretien de la voirie municipale. Les dernières actions dans ce domaine se sont portées sur les routes suivantes : Villages d'Enval, Les Suchauds, Les Ecourelles, Bellirat, Route du Puy, Venelle des Faux Sauniers, Chemin des Montets au Cheix de la Prugne pour un montant de 63 973,32 € HT. En complément à cette action, la commune a fait procéder au curage des fossés pour un montant de 7 077,00 € HT.

CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT

La commune a organisé en 2012, la 11ème édition de son concours de fleurissement.
28 personnes se sont inscrites et le classement est le suivant :

« Maison avec jardin ou parc dans le bourg »
1er prix : Patrick MARTINET //
2ème prix : Mylène COULON //
3ème prix : Martine VERSEPUY, Mireille NOWAK, Muriel ABURBE, Charles DUPRAT et Sylvie CHEVALIER, Bérangère FACCIO.

« Maison avec jardin ou parc dans les villages »
1er prix : Bernadette ANDRIVON //
2ème prix : Marcelle AUCOUTURIER, Charles et Solange DEBAS, Michèle NICOLAS //
3ème prix : Aton CLARIJS, Bernard HERBAIN, Robert DUMAS.

« Façades »
1er prix : Mylène COULON //
2ème prix : Marcelle AUCOUTURIER, Georges RICHARDOT //
3ème prix : Michèle BOURDIER, Delphine GIOLLANT, Michelle GROUEIX, Mireille NOWAK//
4ème prix : Jeanne AUBERGER, Charles DUPRAT et Sylvie CHEVALIER, Claire MESSAGE, Martine VERSEPUY, Martine BERGER, Madeleine DUPOUX, Stéphanie LOPITAUX, Arlette CORNARDEAU.

« Façades commerce »
1er prix : Bernard DUPOUX //
2ème prix : La Queue du Milan.

« Embellissement village » :
M. RIFFAUD/ M. DUMAS.

Enfin signalons que le « coup de cœur du jury » a été en 2012 : Mr KOOT.

EMBELLISSEMENT DU BOURG

En 2011 et en 2012, la municipalité a poursuivi son action en faveur de l'embellissement sur le terrain situé au carrefour de Lavarat. La Municipalité a aussi retiré les grilles d'enceinte du monument aux Morts, pour une meilleure mise en valeur du parterre fleuri et de l'édifice, et a supprimé une partie de la haie de pourtour du square de Lavarat. L'objectif est de rendre plus ouverts à la vue et plus accueillants ces deux espaces chers au cœur des Pionsatois, en renouvelant progressivement le fleurissement et les plantations, anciennes et parfois en mauvais état, et en rénovant le mobilier urbain en fonction de l'utilisation de ces espaces par la population. Mais l'embellissement ne se limite pas au fleurissement, la reconstruction d'un mur à Lavarat par le personnel communal participe aussi de cet effort comme l'implication de la population notamment à travers le concours communal de fleurissement. Autant d'actions auxquelles le jury du concours des villes et villages fleuris s'est dit particulièrement sensible.

Reconstruction du mur de Lavarat

Square de Lavarat

ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

La ZAE des Fayes, gérée par la Communauté de communes devrait connaître dans les prochains mois son lancement opérationnel. Les documents d'arpentage et administratifs sont en voie d'achèvement. Les élus communautaires viennent de délibérer pour créer une « association syndicale libre de la ZAE » qui prendra en charge des moyens communs comme l'assainissement. Selon la pratique courante de gestion des ZAE, la gestion des VRD revient dans le domaine public à la vente du dernier lot ou au bout de 10 ans. Dans le cas de la ZAE des Fayes, la commune de Pionsat s'est engagée à intégrer dans son patrimoine les VRD et à en supporter les charges à partir de la vente du 3eme lot. Une fois le développement de l'équipement réellement amorcé.

INTERCOMMUNALITÉ : statu quo et absence de perspectives

Le 22 décembre 2011, après consultation des élus et avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), le Préfet du Puy-de-Dôme a arrêté le nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale du Puy-de-Dôme.

Ce nouveau schéma devait répondre aux trois ambitions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 : ne laisser aucune commune en dehors de l'intercommunalité, rationaliser les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, et rendre l'administration territoriale plus efficace et mieux adaptée aux besoins des territoires et des populations.

Dans le cas de Pionsat, le Préfet du Puy-de-Dôme a soumis au vote du Conseil municipal la proposition de regrouper dans une même Communauté de Communes, les Communautés de Communes existantes du Pays de Pionsat et du Pays de Marcillat avec les Communes du canton de Montaigut-en-Combrailles. Le 9 juillet 2011, le Conseil municipal de Pionsat a rejeté (6 pour, 8 contre) la proposition du Préfet.

Au cours de la séance, le maire avait pourtant appelé à accepter cette évolution qui selon lui tenait compte d'une part des relations étroites qu'entretiennent quotidiennement les populations des trois cantons et que l'on peut mesurer notamment dans la fréquentation des commerces, dans le personnel et les résidents de la maison de retraite et du centre de rééducation, au sein des associations, au collège, etc. et d'autre part, ferait entrer la commune dans une structure à taille critique suffisante et à moyens pertinents pour engager des projets de développement efficaces.

Il en résulte une situation de statu quo. Selon le nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale, Pionsat demeure attachée à la Communauté de communes du Pays de Pionsat dont le périmètre est inchangé.

Selon le maire, des pans importants de l'avenir local reposent sur la Communauté de communes dont le contexte budgétaire rendra de plus en plus limités et insuffisants les moyens nécessaires pour engager notre territoire sur de nouveaux axes de développement, créateurs d'activités privés, d'emplois et de prospérité. Bref, une belle occasion loupée de prendre de l'avance et de construire une structure de coopération en phase avec son bassin de vie et l'évolution des territoires dans un monde moderne.

Un sujet qui reviendra rapidement sur la table des discussions…

LE PRÉFET ET LE DÉPUTÉ EN VISITE À PIONSAT

Après le sous-préfet de Riom, Monsieur Gilles Giulliani, en janvier 2012, le 28 février, le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, M. Francis LAMY, était en visite à Pionsat accompagné du député de la circonscription, M. Jean MICHEL, et du Secrétaire général de la Sous-préfecture de Riom, M. RAMIREZ. Le maire a profité de l'occasion pour présenter les projets communaux en cours comme le Quartier République et le château. Les visites de la Maison de retraite, du Centre Éducatif Fermé et du Centre de rééducation ont été organisées. Pour déjeuner, le maire avait convié le Président de la Communauté de communes de Pionsat, M. François BRUNET, et quelques maires du canton.

CRÉATION D'UN SITE INTERNET COMMUNAL : www.pionsat.fr

L'évolution des modes de vie fait que nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à utiliser internet pour s'informer, acheter, réserver, se distraire, etc. Avoir un site internet dédié pour une commune comme Pionsat devient incontournable.

Un site internet permet aujourd'hui aux mairies de proposer des services interactifs aux usagers, citoyens et touristes, et de communiquer gratuitement et efficacement sur les événements et l'actualité de la Commune.

Faciliter l'accès à des renseignements ou a des documents administratifs, connaître l'actualité de sa commune, mettre en avant les infrastructures mises à disposition, les activités et animations proposées aux enfants, adultes et seniors, informer sur les horaires d'ouverture des services publics, communiquer sur la vie associative dans la commune et sur les activités commerciales et artisanales, présenter le patrimoine et l'histoire de la commune, etc. tels sont les objectifs que cherche à atteindre le Conseil municipal en créant ce premier site internet de la commune de Pionsat.

Mais plus qu'un site de la mairie, le Conseil municipal souhaite qu'il soit le site de la vie des pionsatois. L'intérêt d'un site dépend pour beaucoup des informations que l'on y trouve. La commune de Pionsat veillera à leur pertinence – le maire est le responsable des publications - et à leur renouvellement, mais la participation des établissements et services publics installés sur la commune, des associations et de la population sera indispensable pour l'enrichir, le faire vivre et en faire un véritable service au bénéfice de tous.

Le travail de construction du site a été confié à l'entreprise iCombrailles, installée à Pionsat, et son ouverture au public est prévue pour début janvier 2013. Certaines rubriques mériteront encore des compléments d'information qui seront ajoutés par la suite. L'adresse internet est : www.pionsat.fr ■

Édition 2012 du concours agricole

Les 12 et 13 octobre 2012, l'association COCAP a organisé au foirail de Pionsat une nouvelle édition du concours agricole de charolais. La commune de Pionsat a mis gratuitement à disposition les équipements nécessaires et a participé activement à l'aménagement du site. ■

DU CHANGEMENT À LA TÊTE DES SERVICES MUNICIPAUX.

Depuis le 15 octobre 2011, la commune de Pionsat a un nouveau Secrétaire de mairie, directeur des services communaux, Monsieur Laurent Battut, jusqu'alors rédacteur principal à la mairie de Charbonnières-les-Varennes et à Saint-Julien-la-Geneste. En effet, au cours de l'année, M. Claude Sauvanet, Secrétaire de mairie depuis les années 70 a souhaité faire valoir ses droits à la retraite après avoir consacré la quasi-totalité de sa carrière professionnelle à la commune de Pionsat. Pour faciliter la prise de fonction de son successeur, M. Claude Sauvanet a accepté d'accompagner la transition quelques heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2012. Au cours de diverses occasions, le Conseil municipal et le maire ont rendu hommage à son sérieux, à la qualité de son travail et à son engagement pour le développement de Pionsat dont il a fait constamment preuve. Qu'il trouve dans ces quelques lignes une nouvelle expression de la gratitude des élus et des habitants de Pionsat et leurs meilleurs vœux de santé et de succès dans cette nouvelle vie qui commence. ■

FAVORISER LE VOLONTARIAT DES POMPIERS DE PIONSAT ET RÉNOVATION DE LA CASERNE

Centre de Secours de Pionsat

Au cours de l'année 2012, le Conseil municipal de Pionsat a donné une suite favorable à deux propositions du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS) faisant évoluer sensiblement les rapports entre les deux partenaires.

En effet, le 9 juin 2012 le Conseil municipal a décidé de signer une convention pour favoriser la mise à disposition du SDIS des agents municipaux sapeurs pompiers volontaires. En contrepartie de cette facilité, la Commune verra sa cotisation annuelle diminuée afin de compenser le temps de travail non effectué par les agents mobilisés. Actuellement, un seul agent est concerné à Pionsat et cette convention ne vient en fait qu'officialiser la pratique actuelle, à valeur d'exemple, de soutien au volontariat des sapeurs pompiers de la commune. Avoir des pompiers volontaires pour notre territoire est une chance et un atout. Il faut les encourager !

Au cours d'une réunion organisée le 9 décembre 2011, le vice-président du SDIS s'est engagé à inscrire dans le programme bâtimentaire qui se mettra en place à partir de 2014, des travaux d'agrandissement afin de créer des travées supplémentaires pour aménager notamment des vestiaires hommes et femmes et accueillir un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV). Le coût des travaux est estimé à 300 000 euros TTC. La commune de Pionsat apporte son concours à la réalisation de ces travaux en acceptant en septembre 2012 la signature d'une convention de cession pour un euro du bâtiment, du terrain d'assiette et du parking adjacent. Soient 697 m2, d'une valeur estimée à 84.000,00 €. Une clause prévoit les conditions du retour du bâtiment et du terrain dans le patrimoine communal dans l'hypothèse future ou le SDIS devrait désaffecter le site. ■

LOTISSEMENT ROUTE DE SAINT-FARGEOL

Le lotissement communal situé route de Saint-Fargeol accueille depuis le printemps 2012 son septième propriétaire. Sur les dix parcelles viabilisées et mises à la vente en 2005, il n'en reste plus que trois. Le prix de 10 euros le mètre carré demeure inchangé. Avis aux personnes désireuses de s'établir à Pionsat ! ■

Lotissement «les Bouiges»

NUMÉROTATION DES MAISONS DU BOURG

Si par le passé l'absence de numérotation dans les rues des immeubles bâtis et des habitations ne posait pas vraiment de problème, les nouveaux modes de vie, les services de santé et de sécurité, et le développement des services à la population et de la livraison par transporteur imposent désormais d'avoir une meilleure localisation. C'est pourquoi en 2012, le Conseil municipal a souhaité réaliser en coopération avec La poste, une opération de numérotation des habitations du bourg. Ainsi, près de 380 plaques numériques ont été achetées et posées. ■

Recensement de la population

La population de la commune s'accroit régulièrement. Selon l'INSEE, au 1er janvier 2012, la commune compte **1115 habitants**. A titre de comparaison la population communale était la suivante :

1975 > 1176 habitants 1982 > 1210 habitants
1990 > 1117 habitants 1999 > 1043 habitants

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2012

Les anciens combattants d'Algérie à l'honneur

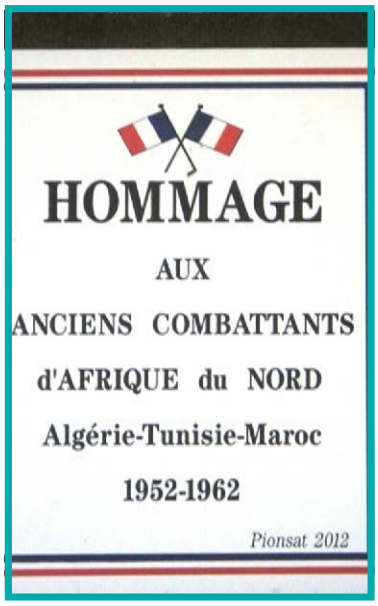

Depuis 2011, la commémoration du 11 novembre est élargie au souvenir de tous les morts pour la France. La commune de Pionsat a marqué en 2012 cette évolution en découvrant une plaque sur le monument aux morts à la mémoire des soldats français ayant combattu en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc). L'occasion était aussi bien choisie car l'année 2012 marque le soixantième anniversaire des accords d'Evian. Dans son discours, le maire a tenu à saluer la mémoire des victimes de ce conflit et a rappelé les mérites de celles et ceux qui ont alors été mobilisés ou engagés pour servir la France.

PAROLE À L'OPPOSITION

Municipalité de Pionsat: 8 élus majoritaires, 7 élus dans notre groupe qui dès le début du mandat est exclu des commissions importantes, Voirie, Finances, Bâtiments. Pas un seul poste d'adjoint proposé. Nous en sommes donc réduits à donner un simple avis – sans valeur d'aval- sur les réalisations techniques de projets. Notre assiduité, notre participation active aux Conseils Municipaux nous autorise à déplorer:

*• **Des études** payées pour différentes opérations qui n'ont pas abouti : mairie, place, salle des fêtes. Le bourg mériterait une vraie réflexion sur son réaménagement (place, trottoirs, circulation, accessibilité) et les moyens de le financer à terme.*

*• **La « salle des fêtes »** : des difficultés de financement. Nous demandons des modifications pour alléger le coût : le coût du projet simplifié s'avère à la hausse ! Nous sommes très soucieux quant au financement de cette opération.*

*• **Accessibilité** : nous réclamons le déplacement du bureau de vote en un lieu accessible à tous. En vain.*

*• **Finances** : nous sommes inquiets sur l'envergure et la multiplication des projets et sur l'équilibre financier de la commune pour les années à venir.*

*• **Voirie** : elle se détériore, et aucun Budget n'a pu être prévu en 2012…qu'en sera-t-il en 2013 ?*

*• **Petits commerces** : en ne protégeant pas leur maintien, peu à peu le bourg se meurt. Des commerces disparaissent, d'autres vivotent, leurs produits sont concurrencés contrairement à ce qu'on leur avait promis.*

*• **École Primaire** : Une classe fermée malgré une forte mobilisation des parents d'élèves et de la population insuffisamment soutenue par le Maire*

*• **Milieu Associatif** : réunir les associations afin de les redynamiser (l'Amicale Laïque une de nos associations les plus représentatives, en sommeil.)*

*• **Partenariat** : notre groupe insiste sur l'importance d'un partenariat renforcé avec les instances communautaires auxquelles on doit : le Centre de Loisirs, la Micro-Crèche, la Zone Artisanale, la future Maison de Santé.*

Attentifs à nos concitoyens, notre groupe souhaite des projets plus réalistes, moins ruineux, répondant aux besoins des habitants sans les pénaliser financièrement. Il demande plus de concertation sur les gros projets à venir afin d'harmoniser modernisme et maintien de nos institutions, ainsi que l'entretien du patrimoine (bâtiments, demeures, chemins) car c'est bien ce tout qui fait le charme de Pionsat et de ses environs.

Nous sommes heureux que Monsieur le Maire pour la première fois nous ait accordé dans le Bulletin un petit espace d'information municipale.
Nous l'en remercions.
Christophe Blanc, Denis Conchon, René Dequaire, Serge Message, Françoise Gungah, Vincent Robert, M-Louise Vigneresse toujours à votre écoute et soucieux pour l'avenir de Pionsat, vous souhaitent de
Bonnes fêtes de fin d'année!

Informations Pratiques

La Mairie

Place de l'Église - 63330 Pionsat
Tél. **04 73 85 61 56**
www.pionsat.fr
mairie.pionsat.63@wanadoo.fr

Ouverture au public

lundi 13h30-17h
mardi & mercredi 8h30-12h & 13h30-17h
jeudi 8h30-12h
vendredi 8h30-12h & 13h30-17h
samedi 9h-12h